

Orientation 3 : le secteur « La Fauconnière »

Secteur Nord Ouest :

1. Assurer une entrée et une sortie sur la voie communale Est. Prévoir des futures jonctions avec les zones 2AU. Le choix de l'implantation des voiries devra permettre la liaison de cette zone avec la zone 2AU lorsqu'elle sera ouverte à l'urbanisation.
2. Prévoir un cheminement piéton Sud - Nord le long de la haie Ouest. Les cheminements doux seront mis en place sur la frange Ouest de la zone, le long de la haie déjà présente.
3. Privilégier les orientations des façades bâties vers le Sud. Le bâti devra privilégier une orientation vers le Sud afin de privilégier la qualité de vie qu'une telle implantation apporte. De plus, cette implantation vient s'appuyer sur le relief.

Secteur Sud Est :

1. Faire la jonction avec le lotissement existant au Nord en voirie. Cette zone devra via la nouvelle voirie faire la jonction avec le lotissement déjà construit au Nord. La voirie sur ce lotissement est actuellement en impasse et pourra donc s'ouvrir sur le nouveau quartier.
2. Maintenir les arbres en milieu d'opération et appuyer un cheminement piéton et une noue collectrice du pluvial.
3. Planter la limite périphérique Ouest de haies champêtres et interdire les sorties sur la voirie. Aucune sortie ne devra se faire sur la limite Ouest du secteur.

